

Compte-rendu conseil municipal du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 30 septembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural, sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 24 septembre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, ~~Alain GREIL~~, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, ~~Christophe HOTIER~~, Yohan GARCIA, Didier NEBREDIA, Jean-Christophe BONHOURE.

ABSENTS: Alain GREIL, Christophe HOTIER

SECRÉTAIRE : Catherine LABAYE

ORDRE DU JOUR:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil-Municipal du 02 septembre 2021
- 2) Délibération n° 21.09.30.31 : Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune
- 3) Délibération n° 21.09.30.32 : Remise gracieuse de dette
- 4) Questions et informations diverses :
 - Dématérialisation de l'ADS
 - Ralentissement Malartic
 - [...]

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu du Conseil-Municipal du 02 septembre 2021 à l'approbation.

A la demande de Marie Bousquet des modifications sont à y apporter:

- Un point est fait sur les différentes maintenances de la cantine, (chauffe-plat, lave-vaisselle, climatisation). Elle s'interroge sur leur réalisation, ou leurs éventuelles relances à effectuer.
- Il est demandé à ce que soit corrigé le compte-rendu du 02 septembre 2021 concernant un conteneur de poubelles situé au chemin du petit bois. Les poubelles devront être déposées à côté de l'affichage.

Sans aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Délibération n° 21.09.30.31 Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'acquisition gratuitement de ces biens.

Il expose que la parcelle cadastrée AD49 n'a pas de propriétaire connu et respecte le numéro 3 de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE : d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir la parcelle cadastrée AD 49 afin de maintenir l'espace naturel de la commune et renforcer son patrimoine immobilier.

2) Délibération n° 21.09.30.32 Remise gracieuse de dette

Monsieur le Maire expose pour chaque créance faisant l'objet d'un projet de remise gracieuse, la situation financière des redevables ainsi que l'état des procédures de recouvrement.

Le Conseil Municipal, par délibération, est seul compétent pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité ces demandes.

Considérant le tableau des restes à recouvrer établi par la trésorerie de Coutras.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux débiteurs concernés, une remise gracieuse de dette pour les motifs figurant en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE:

- D'autoriser Monsieur le Maire à appliquer les remises gracieuses de dette ci-annexées aux débiteurs concernés.
- D'autoriser cette remise gracieuse à concurrence de 2 760,84€ au total.

3) Délibération n°21.09.30.33 Demande de subvention au titre du FDAEC au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose de nouveau au Conseil Municipal les projets de la commune de Grézillac faisant l'objet de demande de subvention au titre du FDAEC :

Objet	Coût € HT	Coût € HT	Financement Département	Autofinancement
Ordinateur VIP 33	860,00	860,00	8 950,00€	9 137,99
Adressage	13 713,92	16456,71		
Réparation d'un chauffe-plat	643,23	771,28		
TOTAL	15 217,15	18 087,99		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE : D'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental des subventions pour un montant de **8 950€**. Le financement complémentaire sera assuré par autofinancement de la Commune de Grézillac.

4) Questions et informations diverses

- **Ralentissement Malartic** : Un comptage de vitesse et du nombre de véhicule sera réalisé pour une durée d'une semaine par les services de la préfecture. La secrétaire a rendez-vous avec M Vienne pour faire le point le 6 octobre 2021. Une décision sur la mise en œuvre de ralentisseurs sera ensuite de nouveau étudiée par le conseil suivant le retour de ce comptage.
- **Lotissement de Camarsan**: Un article est paru dans le journal « Le Résistant » du 30 septembre, le projet est reporté car l'autorisation de déboisement n'a pas été délivrée. Le recensement de la faune et de la flore n'a pu être réalisé et ne le sera qu'au printemps prochain.
- **Dématérialisation de l'ADS (autorisation droit du sol)**: Cette dématérialisation concerne les demandes de permis de construire, de déclaration préalables et de certificats d'urbanisme. Toutes ces démarches seront à réaliser directement sur une plateforme internet. Pour sa mise en œuvre, la commune devra :
 - ⊖ Mettre à disposition du public un ordinateur en mairie pour réaliser ces opérations
 - ⊖ Mettre un lien sur le site Internet de la Commune renvoyant sur la plateforme
 - ⊖ Communiquer dans le prochain journal de la commune sur ces nouvelles dispositions.
- **Chemin rural de Granet ancienne chapelle**: Isabelle Tichon a participé à l'Assemblée Générale du club de randonnée. L'association fera une demande de réhabilitation pour ce chemin auprès de la Mairie. Le conseil donne son accord pour que ce chemin soit nettoyé sur la base du volontariat.
- **Grézillac en fête**: Le Conseil municipal demandera aux personnes qui se sont proposées afin de poursuivre cette association, de provoquer une assemblée générale dans l'objectif de modifier les statuts et d'élire un nouveau bureau.
- **Commission espaces verts**: Un budget de 3000€ étant alloué aux espaces verts, la commission indique avoir sélectionné des arbres en vue de leur achat et souhaiterait rajouter des tables de pique-nique. Un devis sera pour cela réalisé prochainement.
- **Eclairage public** : Serge MIO donne lecture aux conseillers municipaux de plusieurs devis réalisés notamment auprès du SDEEG.
 - pour le remplacement des lampes par des led (36 000€ HT)
 - pour poteau d'éclairage public supplémentaire à Pey du Prat (10 600 € HT)
 - pour couper l'éclairage public une partie de la nuit sur 3 secteurs 3600€ HT)
 - pour modification de l'éclairage du passage piéton devant la mairie (2600€ HT)
 - Changement de la rambarde de la parcelle de Pey du Prat sur le Lyssandre.
6215€ HT

Tous ces devis seront étudiés par les commissions finances et bâtiment en vue de les porter en partie au prochain budget.

- **Vie associative** : Les associations ont toutes sauf une exception, déposé les documents sollicités pour cette année 2021 (statuts, assurance, planning, caution). Catherine Labaye regrette l'absence d'une réunion communication pour aborder ce sujet ainsi que pour la gestion du site Internet.
-
- **Bâtiment et équipement** : La climatisation de l'école doit de nouveau être entretenue, il serait nécessaire de la faire contrôler pour des questions d'hygiène et de sécurité. Un premier devis a

déjà été réalisé pour modifier le contrat de maintenance avec le prestataire actuel afin d'augmenter la fréquence de passage. Un second devis est en cours de réalisation.

- Guillaume Lespingal demande si le projet d'installation d'un abribus pour les collégiens entre le presbytère et le cimetière a pu aboutir.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée à 22h23

Claude NOMPEIX 	René PREVOT 	Serge MIO 	Marie-Hélène BOUSQUET 	Catherine THOMAS 
Alain GREIL Absent 	Isabelle TICHON 	Guillaume LESPINGAL 	Catherine LABAYE 	Patrick LARRIEU 
Jean-Claude DUMONT 	Christophe HOTIER Absent	Yohan GARCIA	Didier NEBREDA 	Jean-Christophe BONHOURS 